

Agent(e) de prévention de sûreté et de sécurité

RNCP27535 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	04/10/2019

Certificateur(s)

ECOLE EUROPEENNE D INTELLIGENCE ECONOMIQUE · SIRET : 49203893000011

Ecole européenne d'intelligence économique (EEIE - EESP)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Agent/e de Prévention de Sûreté et de Sécurité intervient pour le compte d'une société de surveillance, en tant qu'indépendant/e, ou en tant que salarié/e intégré/e au service sécurité d'une entreprise. Quelles que soient les missions, il (elle) doit parfaitement maîtriser et connaître les réglementations en vigueur et les cadres juridiques régissant la profession et la protection des biens et des personnes. Cette connaissance des cadres réglementaires lui permet de toujours avoir en tête les possibilités et les limites à ne pas franchir lors d'interventions, en fonction des situations à gérer. Pour chaque mission, il (elle) doit au préalable analyser les objectifs de la mission et étudier tous les aspects de la mission pour pouvoir assurer la protection des biens et des personnes en toutes circonstances : la phase de préparation des missions et d'anticipation des dangers éventuels est essentielle pour permettre à l'agent/e de sécurité de réaliser ses missions dans les meilleures conditions. Lors des missions, il (elle) doit pouvoir réaliser différentes interventions, contrôler des accès à des zones, prévenir des risques d'incendies et d'accidents, assurer la qualité des conditions d'accueils de publics, interpellé des individus, gérer des évacuations de sites, etc. tout en garantissant la sécurité de ses clients ou de leurs biens et en respectant les réglementations en vigueur. A l'issue des opérations, l'Agent/e de Prévention de Sûreté et de Sécurité doit également assurer le suivi de ses interventions : prévenir les secours et les autorités, gérer d'éventuelles situations d'urgences et consigner l'ensemble des éléments dans des rapports d'interventions. Le métier mobilise une grande diversité de compétences nécessaire à la prévention des différents types de risques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Respecter les cadres et réglementations liées à la surveillance des biens et des personnes (surveillance physique et vidéosurveillance) et assurer l'accueil de publics dans des conditions optimales
- Préparer et réaliser des opérations de surveillance, contrôler des risques incendies, prévenir des vols, des délits, des accidents et assurer la sécurité de biens et de personnes dans des environnements
- Réaliser des interventions pour assurer la sécurité de biens et de personnes, prévenir et gérer des conflits
- Gérer des suites d'interventions, assurer les premiers secours aux personnes, rédiger des rapports

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'activité de cette profession s'exerce au sein d'entreprises, de sociétés de protection de personnes, en contact avec différents intervenants publics (police, gendarmerie, pompiers, ...) ou privés (clients, journalistes, sécurité privée...) Elle varie selon le secteur (protection physique, évènementiel, transport, ...), l'activité (exploitation, conseil, ...), le mode d'organisation et le type de prestation.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent/e de sécurité, Agent/e de prévention et de sécurité, Agent/e de sécurité privée, Agent/e de surveillance, Agent/e de surveillance et de protection, Agent/e en télésurveillance privée, Agent/e de sécurité filtrage

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour exercer en tant qu'Agent de Prévention de Sûreté et de Sécurité, il faut obligatoirement demander à votre Préfecture, une carte professionnelle. Cette carte professionnelle est délivrée au demandeur sous conditions

- Condition 1 : justifier de l'aptitude professionnelle requise par la Loi. L'aptitude professionnelle requise est justifiée par la possession d'une certification professionnelle ou en apportant la preuve de l'exercice antérieur de l'activité par exemple en qualité d'APJ adjoint ou d'OPJ.

- Condition 2 : avoir un casier judiciaire vierge.

- Condition 3 : remplir les conditions de moralité. Cela signifie qu'indépendamment du casier judiciaire, il ne faut pas être défavorablement connu des services de Police ou de gendarmerie.

Si ces conditions sont remplies, l'agent de Prévention de Sûreté et de Sécurité se voit alors attribuer un numéro d'immatriculation, valable 5 ans sur tout le territoire national avec lequel il peut exercer sa profession.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est exclusivement composé de professionnels en activité.

Il est composé de :

- 4 représentants professionnels du secteur
- le Directeur de l'EESP

à parité employeurs et salariés

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 04/10/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP34647, RNCP41297

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
EESP

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27535/>